

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 07 juillet 2023**

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois et le sept juillet à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur ZENTNER Franck.

Etaient présents : ZENTNER Franck, MABIRE Jean Louis, GOMES TILLOY Hélène, GILLON Angélique, AUTIN Philippe, CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation
30/06/2023

Date d'affichage de la
convocation
30/06/2023

Absent(e-s) excusé(e-s) :

Absent(e-s) : PIOT Lucas, FAILLIET Nathalie

Représenté(e-s): Frédéric BAUDART par Hélène GOMES TILLOY, Aline MICHELET par Franck ZENTNER, Alex JACQUES par Laetitia VAIRY

Monsieur COQUILLARD Jean-Marie est désigné secrétaire.

Délibération DE_2023_6_4

Subvention CCAS / Epicerie sociale

Monsieur le maire fait lecture au Conseil Municipal du bilan d'activité 2022 de l'épicerie sociale du CCAS de Sainte-Menehould. Ce bilan indique que 6 foyers de La Neuville au Pont sont concernés par ce dispositif d'aide du CCAS.

Après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'accorder une subvention de 300 € à l'épicerie sociale,
- Autorise le Maire à faire le nécessaire et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 11/07/2023

Le Maire

Franck ZENTNER

